



Séance du 21 Novembre 2014

Convocation du 14 Novembre 2014

Absents excusés : Josette GUITTON, Jean-Luc GEORGELIN

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BOURGET

Madame Josette GUITTON donne pouvoir à Monsieur Dominique BEAUFRETON

Monsieur Jean-Luc GEORGELIN donne pouvoir à Madame Marie-Pierre BOURGET

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point en 8bis relatif aux travaux des murs du cimetière.

1 – Domaine de la Croix des Rouleaux

. Avenant au contrat d'honoraires maîtrise d'œuvre

Monsieur Freddy BROCHARD, adjoint à l'urbanisme, rappelle que le contrat initial de maîtrise d'œuvre a été approuvé par le conseil municipal en mars 2013. Depuis plusieurs changements sont intervenus, notamment le découpage parcellaire et la voie d'accès. Le contrat de maîtrise d'œuvre est donc revu à la hausse.

- Sur la partie géométrie (dû au nombre des lots passé de 35 à 41) : + 3.250 €
- Sur la partie urbanisme (compte-tenu du périmètre revu : voie d'accès) : + 1.775 €
- Sur la partie maîtrise d'œuvre (travaux plus onéreux : voie d'accès) : + 5.520 €

L'avenant s'élève donc à 10.545 euros HT portant ainsi le marché à un montant total de 57.255 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

. Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML

Monsieur Freddy BROCHARD, précise qu'il s'agit d'une convention entre la Commune de La Romagne et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire dans le cadre de la réalisation coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunications pour le Domaine de la Croix des Rouleaux.

Les travaux afférents à ce programme relèvent :

- a) de la maîtrise d'ouvrage du SIEML pour la réalisation d'un réseau électrique de distribution d'électricité
- b) de la maîtrise d'ouvrage de la Commune pour la réalisation du génie civil de télécommunications, d'un réseau d'éclairage public.

Dans le cadre du a) la participation de la commune serait de 66.888,32 € HT (non soumis à la TVA) et pour le b) de 121.481,72 € TTC.

Le SIEML, quant à lui prendrait en charge la somme de 44.592,21 €.

Le conseil municipal approuve la convention par 18 voix pour et 1 abstention.

. Convention avec le SIAEP ROC pour l'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire présente la convention entre la Commune de La Romagne et le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau de la Région Ouest de Cholet qui fixe les conditions techniques et financières de réalisation de l'alimentation en eau potable du lotissement communal, en vue de la rétrocession du réseau au syndicat pour son exploitation et son entretien futur (gestion individuelle des compteurs, fuites d'eau, etc...).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

. Fixation du prix de vente

Monsieur Dominique BEAUFRETON, adjoint aux finances, présente la question.

Compte-tenu du montant des frais (acquisition de terrains, travaux, honoraires ...), la commission finances propose de fixer le prix de vente des terrains à 69 euros TTC le m².

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

. Planning des travaux

Une réunion de lancement du chantier a eu lieu le jeudi 20 novembre en mairie. Les travaux démarreront 1^{ère} semaine de décembre, les entreprises ne travailleront pas durant les deux semaines des fêtes de fin d'année. La fin des travaux est prévue pour la mi-juin 2015. L'accession aux parcelles pour les candidats constructeurs pourrait avoir lieu début juillet. La commercialisation pourrait démarrer au printemps 2015.

. Informations sur le prêt contracté

Suite au refus du Crédit Agricole, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un contrat de prêt avec le Crédit Mutuel pour un montant de 750.000 euros sur 6 ans au taux fixe de 1,95 %, remboursement trimestriel, avec possibilité de remboursement par anticipation.

2 – Aménagement de la rue de la Mairie

Monsieur Freddy Brochard, adjoint à l'urbanisme, présente le plan d'aménagement de la rue de la mairie. Ces travaux ont pour objectif la réfection de la voirie avec prise en compte du cheminement piétonnier prévu au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

Le conseil municipal approuve le plan présenté.

Les riverains sont invités à venir prendre connaissance du plan et des aménagements projetés.

a/ Mission de maîtrise d'oeuvre

Il s'agit d'un contrat d'honoraires entre la Commune et le cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau afin de concevoir le projet d'aménagement, d'assister la commune pour la passation de contrats de travaux, d'assurer la direction de l'exécution des travaux.

Le montant de cette mission s'élève à 4.641 euros HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

b/ Demandes de subvention au titre des amendes de police et de la réserve parlementaire

Afin de pouvoir supporter le coût de l'investissement, la commune a la possibilité de solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police et une demande auprès des parlementaires pour la réserve parlementaire. Il faut pour cela que le conseil municipal décide d'en faire la demande.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

c/ Composition de la commission d'ouverture des plis

Monsieur le Maire précise que le projet et la mission de maîtrise d'oeuvre étant approuvés, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises. Afin d'étudier les différentes offres qui seront reçues en mairie courant décembre, une commission sera appelée

à siéger avant la réunion de conseil de décembre. En plus de Monsieur le Maire, il faut 3 conseillers titulaires et 3 conseillers suppléants.

La date de la réunion est fixée au vendredi 12 décembre à 11 heures.

Font partie de cette commission : Alain Breteau, Maire

Titulaires : Freddy Brochard, Clément Samson, Frédéric Grolleau

Suppléants : Guillaume Brin, Aurélien Dupouy, Franck Charrier

3 – Convention de mise à disposition personnel Maison Familiale Rurale « Le Vallon »

Il s'agit d'une convention entre la Maison Familiale Rurale « Le Vallon » et la Commune afin que la MFR puisse mettre à disposition de la commune une personne employée au service de restauration scolaire.

Cette convention serait effective du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Ouverture de crédit en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2015

Il s'agit d'affecter le crédit de 450.000 euros à l'article 16449 des dépenses d'investissement du budget principal 2015 afin de rembourser temporairement à la Banque de Financement et de Trésorerie la somme correspondante, avant le vote du budget primitif 2015. Cette ouverture de crédit sera reprise au budget primitif 2015 lors de son adoption. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – Décision modificative

La commune est propriétaire des bâtiments de la Résidence Verte Vallée. La Communauté d'Agglomération du Choletais, utilisatrice des locaux, reversait à la commune le montant de la taxe foncière. Or, nous avons obtenu cette année, l'exonération de celle-ci avec rétroactivité sur 2012 et 2013. Nous avons besoin de crédits pour reverser cette exonération à la CAC.

022 : Dépenses imprévues = - 3.333,00 €

673 : Titres annulés sur exercices antérieurs = + 3.333,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6 – Contrat d'assurance groupe

Le contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion avec la compagnie CNP, via le cabinet GRAS SAVOYE OUEST AFR pour la couverture du Risque Statutaire arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Il s'agit en fait de couvrir la commune en cas d'arrêt des agents (remboursement).

La commune avait confié, par délibération en date du 31 janvier 2014, au Centre de Gestion la consultation pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Centre de Gestion a mené à bien la consultation. Le cabinet retenu est le même qu'auparavant mais le taux de cotisation a été revu à la baisse, à savoir :

- pour les agents CNRACL : 4,95 % au lieu de 5,69 %

- pour les agents IRCANTEC : 1,30 % comme par le passé

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec la compagnie CNP, via le cabinet GRAS SAVOYE OUEST AFR.

7 – Projet Sèvre Loire Habitat – construction de 6 logements locatifs

Monsieur Freddy Brochard, adjoint à l'urbanisme, présente le projet de Sèvre Loire Habitat qui désire construire 6 logements locatifs réservés aux personnes âgées, à proximité de la Résidence Verte Vallée. La commission Urbanisme a étudié le dossier.

Il s'agit de 6 logements T3 avec terrasse, d'une superficie de 69,83 m² chacun.

La construction serait réalisée sur un terrain communal viabilisé par Sèvre Loire Habitat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'idée directrice du projet et confie ledit projet à Sèvre Loire Habitat.

Sèvre Loire Habitat a demandé à la commune de choisir le nom de ces logements. Après débat, le conseil municipal décide par 14 voix pour, 2 contre et 3 abstentions de choisir le nom « Les Terrasses du ruisseau ».

8 – Constatation comptable du forfait alloué aux associations pour les locations de salles

Le conseil municipal a instauré par délibération du 21 octobre 2005, un forfait gratuit pour les associations à valoir sur les locations de salles (pour mémoire : 390,00 €/association ou section en 2014). Il paraît judicieux de faire apparaître dans le budget le forfait gratuit accordé chaque année à chaque association.

Pour 2014, le montant total utilisé s'élève à 6.048 euros réparti comme suit :

Association	Montant utilisé
APEL La Romagne	390,00 €
ARMHA	390,00 €
Association des Assistantes Maternelles du Canton de Montfaucon	254,00 €
Association Verte Vallée	92,00 €
Bibliothèque "Point Virgule"	285,50 €
CATM	390,00 €
Cercle de l'Union	35,00 €
Club du Temps Libre	390,00 €
Comité d'Entraide pour Marasu	390,00 €
Comité des Fêtes	390,00 €
Culture et Loisirs (Théâtre de Bel-Air)	390,00 €
Entente Sportive La Romagne - Roussay	390,00 €
La Pastourelle des Mauges	390,00 €
Les Amis de la Santé	127,00 €
Les Marcheurs Romagnons	254,00 €
MFR "Le Vallon"	390,00 €
Secours Catholique	35,00 €
Stella sports cyclisme	285,50 €
Stella sports éveil danse	390,00 €
Stella sports éveil sportif	390,00 €
TOTAL	6 048,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 bis – Travaux murs du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le 17 juillet 2014, le Conseil Municipal avait décidé la rénovation de deux murs du cimetière pour un coût de 39.729,66 euros sous réserve de l'obtention de subventions.

La Fondation du Patrimoine a fait connaître son accord pour une subvention de 15.000 euros.

9 – Questions et Informations diverses

a/ DIA garage rue des Forges

Il s'agit de la vente d'un garage situé rue des Forges, cadastré AA 208 d'une superficie de 48 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ Chiens parc de la mairie

Monsieur le Maire informe qu'il va prendre un arrêté municipal afin d'interdire dans le parc de la mairie les chiens non tenus en laisse. Ainsi il lui sera possible de verbaliser les contrevenants.

c/ Vœux du Maire : le vendredi 9 janvier 2015 à 19 heures à l'Espace Galerie

d/ Dégradations vitraux : deux vitraux de l'église ont été détériorés (jet de pierres). Monsieur le Maire informe qu'il va déposer plainte à la gendarmerie.

e/ Réunion de conseil de décembre : la réunion initialement prévue le vendredi 19 décembre sera avancée au jeudi 18 décembre à 20 h 30.

f/ Monsieur Frédéric Grolleau, conseiller municipal délégué, donne des informations sur la mise en place du composteur à la Maison Familiale Rurale. Les pesées des aliments à jeter seront faites à la cantine et à la Maison Familiale Rurale lors des semaines 2 et 3. Le CPIE formera ensuite les personnels sur site. Mr Grolleau a également pris contact avec Mme Laurence Bouhiron, directrice de l'école, afin de les associer au projet.

g/ Commission Sports

Monsieur Guillaume Brin, responsable des sports, informe qu'une commission sports a eu lieu. Actuellement des rangements sont en train d'être réalisés entre la salle de sports et la salle polyvalente. Cette année, 697 personnes adhèrent aux associations sportives.

h/ Foyer des Jeunes

Monsieur le Maire informe que le foyer des jeunes organise une porte ouverte le samedi 13 décembre de 14 h à 18 h.